



Prise en charge orthophonique des troubles de la voix En contexte neurologique

Selon la nomenclature générale des actes professionnels, les orthophonistes sont qualifié(e)s pour prendre en charge les dysphonies d'origine neurologique dont font partie les dysphonies post AVC (AVC hémisphériques, AVC du tronc cérébral), les dysphonies post atteinte laryngée périphérique (intubation, chirurgie par voie d'abord antérieure, thyroïdectomie), les dysphonies neurodégénératives (Maladie de Parkinson et syndromes apparentés). Ce type de pathologie et les protocoles de prise en charge qui y sont associés nécessitent une connaissance anatomique, physiologique et une connaissance des outils d'évaluation et des outils thérapeutiques qui sont en constante évolution.

Il est nécessaire par ailleurs de connaître les recommandations de l'HAS et les différents parcours de soins que l'on peut proposer aux patients en fonction du type d'atteinte et de leur symptomatologie. Le suivi se faisant en concertation avec les différents praticiens médicaux que le patient rencontre au fil de ce parcours.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'objectif de cette formation est d'apporter aux orthophonistes cliniciens les moyens de comprendre et de prendre en charge les troubles de la voix dans certains contextes neurologiques tant sur le plan conceptuel que sur le plan de l'évaluation et de la rééducation, de donner des outils immédiatement utilisables et de maîtriser les exercices pour pouvoir les proposer par la suite aux patients.

Cette formation vocale pour les orthophonistes s'organisera sur deux jours et permettra d'appréhender le bilan et la rééducation des dysphonies en contexte neurologique (AVC, atteinte périphérique et Maladie de Parkinson et syndromes apparentés). Les supports utilisés (vidéos, matériel informatique, outils papiers et outils informatisés) ainsi que la présentation de cas cliniques et les mises en situation permettront d'illustrer les apports théoriques.

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront capables de :

- Analyser les épreuves du bilan vocal dans le cadre d'une dysphonie neurologique
- Pratiquer les exercices de voix spécifiques à chaque atteinte
- Maîtriser les différents parcours de soin à proposer aux patients

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation est accessible à tou(te)s les orthophonistes.

PRÉ-REQUIS

Être titulaire d'un diplôme d'état.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

Durée de la formation : 14 heures (Sur 2 jours)

Dates de la formation : Vendredi 16 et samedi 17 Janvier 2026

Effectifs : 8 à 22 personnes

LIEU DE LA FORMATION

LIMOGES : le lieu sera communiqué 1 mois avant la tenue de la formation par le biais d'une convocation

CONTENU DE LA FORMATION

Programme détaillé de la formation

Première journée

Accueil : 8H30

ETAPE 1 : L'acquisition ou le perfectionnement de connaissance et de compétences

Format : présentiel

Durée : 2 jours

Intervenant : Aurélie Ravera-Lassalle

Contenu

Séquence 1 : Le bilan vocal dans les dysphonies neurologiques : 3 heures

Objectif : Analyser les épreuves d'un bilan sur le plan vocal, postural et respiratoire

Contenu : Descriptif de la passation (Tronc commun et épreuves spécifiques)

Méthode pédagogique : Méthode expositive (transmission d'apports théoriques, illustrations et anecdotes vécues)

Outils et support : PPT projeté, paper board, logiciel Vocalab, applications, Références aux annexes (VIH, Phonétogramme, bilan geste vocal parlé, correspondance notes-fréquences, analyse spectrale)

Séquences 2 : La rééducation vocale dans la maladie de parkinson : 1 heure

Objectif : Pratiquer les exercices adaptés à la pathologie vocale

Contenu : Description et pratique de l'exercice, phase d'apprentissage. L'exercice est appris au stagiaire, les stagiaires qui éprouvent des difficultés à la réalisation de l'exercice le signalent de façon à disséquer les étapes, les conseils et astuces qui permettent d'y parvenir pour la pratique future.

Méthode pédagogique : Méthode active

Outils et supports : Paper board et démonstration, tableau récapitulatif pour l'appropriation des exercices qui sont enregistrés sur clé et remis à l'issue de la formation.

Pause repas

Séquences 2 : La rééducation vocale dans la maladie de parkinson : 1 heures

Objectif : Pratiquer les exercices adaptés à la pathologie vocale

Contenu : Description et pratique de l'exercice, phase d'apprentissage. L'exercice est appris au stagiaire, les stagiaires qui éprouvent des difficultés à la réalisation de l'exercice le signalent de façon à disséquer les étapes, les conseils et astuces qui permettent d'y parvenir pour la pratique future.

Méthode pédagogique : Méthode active

Outils et supports : Paper board et démonstration, tableau récapitulatif pour l'appropriation des exercices qui sont enregistrés sur clé et remis à l'issue de la formation.

Séquences 3 : La rééducation vocale post AVC : 2 heures

Objectif : Pratiquer les exercices adaptés à la pathologie vocale

Contenu : Description et pratique de l'exercice, phase d'apprentissage. L'exercice est appris au stagiaire, les stagiaires qui éprouvent des difficultés à la réalisation de l'exercice le signalent de façon à disséquer les étapes, les conseils et astuces qui permettent d'y parvenir pour la pratique future.

Méthode pédagogique : Méthode active

Outils et supports : Paper board et démonstration, tableau récapitulatif pour l'appropriation des exercices qui sont enregistrés sur clé et remis à l'issue de la formation.

Deuxième journée

Accueil : 8h30

Séquences 4 : La rééducation vocale post atteinte périphérique, prise en charge de la paralysie laryngée unilatérale : 4 heures

Objectif : Pratiquer les exercices adaptés à la pathologie vocale

Contenu : Description et pratique de l'exercice, phase d'apprentissage. L'exercice est appris au stagiaire, les stagiaires qui éprouvent des difficultés à la réalisation de l'exercice le signalent de façon à disséquer les étapes, les conseils et astuces qui permettent d'y parvenir pour la pratique future.

Méthode pédagogique : Méthode active

Outils et supports : Paper board et démonstration, tableau récapitulatif pour l'appropriation des exercices qui sont enregistrés sur clé et remis à l'issue de la formation.

Pause repas

Séquences 4 : La rééducation vocale post atteinte périphérique, prise en charge de la paralysie laryngée unilatérale : 1 heure

Objectif : Pratiquer les exercices adaptés à la pathologie vocale

Contenu : Description et pratique de l'exercice, phase d'apprentissage. L'exercice est appris au stagiaire, les stagiaires qui éprouvent des difficultés à la réalisation de l'exercice le signalent de façon à disséquer les étapes, les conseils et astuces qui permettent d'y parvenir pour la pratique future.

Méthode pédagogique : Méthode active

Outils et supports : Paper board et démonstration, tableau récapitulatif pour l'appropriation des exercices qui sont enregistrés sur clé et remis à l'issue de la formation.

Séquence 5 : La rééducation vocale post atteinte périphérique, prise en charge de la paralysie laryngée unilatérale, les traitements : 30 minutes

Objectif : Maîtriser les différents parcours de soin à proposer aux patients

Contenu : Présentation des autres solutions thérapeutiques complémentaires

Méthode pédagogique : Méthode expositive (transmission d'apports théoriques, illustrations et anecdotes vécues)

Outils et support : PPT projeté, références à des films chirurgicaux sur you tube

Evaluation formative : Les stagiaires sont amenés à réfléchir sur un arbre décisionnel qui permettra de choisir le parcours de soin le plus adapté à chaque patient. Sur les 2 axes de l'arbre décisionnel, les stagiaires devront donner au moins deux arguments en faveur de l'un ou de l'autre.

Séquences 6 : La rééducation vocale post atteinte périphérique, prise en charge de la paralysie du nerf laryngé supérieur, 1h30 minutes

Objectif : Pratiquer les exercices de voix spécifiques à cette atteinte

Contenu : Description du protocole de prise en charge orthophonique, présentation des exercices vocaux et expérimentation des exercices.

Méthode pédagogique : méthode actives avec expérimentation des exercices

Outils et support : paper board, maquettes, trousse avec matériel, clé USB avec exercices enregistrés

ETAPE 2 :

Titre : L'analyse des pratiques professionnelles

Format : Présentiel

Durée : Cette étape 2 est intégrée et conduite au fil de la formation consécutivement aux éléments apportés en étape 1. Ce temps d'analyse de pratique correspond à 25% du temps sur une journée de formation

Intervenant : Aurélie Ravera-Lassalle

Contenu :

Evaluation des pratiques professionnelles par le biais des cas cliniques.

Evaluation formative tout au long de la formation,

REFERENCES ET RECOMMANDATIONS

1. Société française d'ORL et de chirurgie de la face et du cou. *Recommandations pour la pratique clinique : Paralysies récurrentielles de l'adulte*. Paris, 2002.

2. Recommandation HAS : *la prise en charge du cancer de la thyroïde*, septembre 2010.
3. A basic protocol for functional assessment of voice pathology, especially for investigating the efficacy of (phonosurgical) treatments and evaluating new assessment techniques. Guideline elaborated by the Committee on Phoniatrics of the European Laryngological Society (ELS). Dejonckere PH, Bradley P, Clemente P, Cornut G, Crevier-Buchman L, Friedrich G, Van De Heyning P, Remacle M, Woisard V; Committee on Phoniatrics of the European Laryngological Society (ELS). Eur Arch Otorhinolaryngol. 2001 Feb;258(2):77-82. doi: 10.1007/s004050000299
4. International consensus (ICON) on basic voice assessment for unilateral vocal fold paralysis. Mattei A, Desuter G, Roux M, Lee BJ, Louges MA, Osipenko E, Sadoughi B, Schneider-Stickler B, Fanous A, Giovanni A
5. HAS, Maladie de Parkinson et syndromes apparentés : techniques et modalités de la prise en charge non médicamenteuse des troubles moteurs, juin 2016
6. HAS, Guide du parcours de soins maladie de Parkinson, 2016
7. HAS, Prise en charge des patients post-COVID-19 en médecine physique et de réadaptation (MPR), en soins de suite et de réadaptation (SSR), et retour à domicile, Avril 2020

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS

Les méthodes pédagogiques : Apports théoriques et nombreuses mises en pratique : méthode active, les apprenants sont mis en situation de faire

Les moyens pédagogiques : Utilisation d'outils informatiques (power point) et papiers (articles, résumé en rapport avec chaque atelier, recommandations de l'HAS, bibliographie en rapport avec chaque atelier) et une partie pratique sur outils informatiques (visionnage de vidéos et écoute de fichiers sons avec commentaires et appréciations par les stagiaires) et utilisation de matériel (piano, paille, Kazoo).

Les méthodes HAS : Lors de la première étape, l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances et de compétences feront l'objet d'un temps dédié avec des objectifs pédagogiques et des supports pédagogiques reposant sur des références actualisées. Lors de la deuxième étape, l'analyse des pratiques professionnelles fera l'objet d'un temps dédié, d'un référentiel d'analyse reposant sur des références actualisées, d'une analyse critique et constructive des pratiques réalisées (objectifs, amélioration...).

Les supports pédagogiques : un syllabus est remis au stagiaire le premier jour de la formation contenant l'intégralité des présentations projetées. Par ailleurs, une clé USB contenant tous les exercices pratiqués sous format audio ou vidéos ainsi que les annexes de la formation lui sera remise avec une trousse contenant les outils utilisables pour certains exercices.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités de contrôle des connaissances : Un questionnaire d'évaluation de positionnement des acquis est envoyé par mail avant le stage. Dans le cadre de l'évaluation des acquis, ce même questionnaire est proposé aux stagiaires à la fin du stage. Le relevé des notes obtenues avant et après le stage est envoyé aux stagiaires à l'issue de la formation avec le corrigé du questionnaire.

Les modalités d'évaluation formatives tout au long de la formation. Cette évaluation des pratiques professionnelles se fera sous forme de quizz, d'exercices... et aussi par le biais de cas cliniques ce qui permettra un temps d'échange concernant les pratiques des participants (difficultés rencontrées, modalités de prise en

charge, résultats obtenus...).

Les modalités de contrôle de la présence à la formation : Le contrôle de la présence à la formation des participants se fera à l'aide d'une feuille d'émargement présentée deux fois par jour (matin et après-midi)

Les modalités d'évaluation de la satisfaction : L'appréciation de la formation se fera à l'aide d'un questionnaire proposé à l'issue de la formation.

Les modalités d'évaluation du transfert des acquis : A six mois de la fin de la formation, une évaluation à froid sera envoyée afin d'évaluer la mise en pratique de la formation

MOYENS TECHNIQUES

Les conditions générales détaillées dans laquelle la formation est dispensée sont les suivantes :

La formation a lieu dans une salle adaptée au nombre de participants et accessible aux personnes à mobilité réduite.

La salle disposera d'un écran avec video-projecteur et d'un amplificateur ainsi que d'un tableau blanc

Le formateur utilisera son ordinateur personnel avec un micro shure SM58, le logiciel Vocalab, un piano, diverses applications téléphoniques

Une trousse contenant le matériel vocal nécessaire à la réalisation des exercices sera remise au stagiaire

TARIF DE LA FORMATION

Sans possibilité de prise en charge :

Tarif : Le coût de la formation sera de 448 euros nets de taxe payables en deux fois (acompte de 100 euros et solde de 348 euros).

Possibilité de prise en charge Fif-PL : NDA 93132026413, NACPRO attribué : S0720260020007

Tarif : Le coût de la formation sera de 448 euros nets de taxe payables en deux fois (acompte de 100 euros et solde de 348 euros).

Possibilité de prise en charge DPC : Référence de l'action : 99ZV2325003

Tarif : Le coût de la formation sera de 448 euros et de 40 euros de frais de dossier, nets de taxe, payables en trois chèques de 40 euros, de 100 euros (acompte) et 348 euros (solde). Les chèques de 100 et 348 euros seront restitués si le stagiaire remplit toutes ses obligations de prise en charge DPC et quand le DPC aura effectué le règlement auprès de l'organisme Voix et Formations.

Si le stagiaire qui effectue cette formation en passant par le DPC ne remplit pas toutes ses obligations (évaluations, présence), le coût total de la formation sera alors à sa charge. En cas d'annulation au-delà du délai de rétractation, les chèques de frais de dossier et d'acompte (Chèque de 40 euros et chèque de 100 euros) seront dus et ne seront remboursés sous aucun motif.

Exercice salarié : Le coût de la formation est de 500 euros, nets de taxe. Paiement après service fait après remise de la facture et de l'attestation de présence.

Une attestation de formation, une attestation de présence et une facture seront remises en fin de formation.

Le coût de la formation ne comprend pas le repas de midi.

PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S)

Aurélie Ravera-Lassalle, orthophoniste

Chargée des TD de voix chantée à l'école d'orthophonie de Marseille

Attachée au service ORL de la Conception à Marseille

Master parole et langage, Université de Provence, Aix-en-Provence

Master en Neuropsychologie, Université Paul Sabatier, Toulouse

Praticien certifié LSVT et OSTEOVOX, Formation ESTILL niveau 1 et 2

Formation CVT niveau 1 Formation Chantvoixetcorps niveau 1 et 2

DESIU de Laryngo-phoniatrie, Marseille.

ACI, affiliée à la SACEM

SANCTION DE LA FORMATION

Une attestation de formation

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

« Les personnes atteintes de handicap ou de singularité (maladies chroniques, hypersensibilité...) souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter directement notre référente handicap, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation. »



CONTACT

Pour tous renseignements et inscriptions :

Aurélie Ravera-Lassalle, 06-11-75-90-97, Leeloulassalle@yahoo.fr

Référente handicap

Organisme de formateur organisateur :

Numéro de déclaration d'activité : Enregistrée sous le numéro : « Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.20264.13 auprès du préfet (direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur » (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état).